

Monsieur Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche

*Membre de la Commission des finances, de l'économie générale
et du contrôle budgétaire*

Madame Brigitte BAULAND

Députée suppléante

M. Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Economie

Ministère de l'Economie

139, rue de Bercy

75 012 PARIS

Nos réf : FB/MT 212 - 05 - 2020

Objet : Réouverture du Casino de Vals-les-Bains (Ardèche)

Aubenas, le 12 Mai 2020

Monsieur le Ministre,

Je me permets d'attirer votre attention sur l'actuelle fermeture des 202 Casinos en France depuis le 14 mars dernier, en raison de la crise sanitaire liée au COVID 19.

En Ardèche Méridionale, le Casino de Vals les Bains, station touristique et thermale de l'Ardèche, est actuellement fermé, ce qui entraîne de lourdes conséquences pour le tissu économique local, de même que pour les finances communales, fortement liées au produit brut des jeux.

En prévision du Conseil Interministériel du Tourisme qui doit se réunir le 14 mai prochain, je me permets par la présente de vous faire part de tout mon soutien à Messieurs LECLERC, Directeur Général France et ENGELS, Directeur Général Délégué du Groupe CIRCUS, gestionnaire de la Sté du Casino de Vals les Bains et Monsieur FLORY, Maire de Vals les Bains et Conseiller Régional, dont vous trouverez ci-joint les courriers visant à solliciter une réouverture du Casino de Vals les Bains au 2 juin prochain.

Des protocoles seront mis en place pour accueillir les salariés et la clientèle dans des conditions de réouverture favorables et répondant aux exigences sanitaires actuelles.

Je vous remercie par avance de l'intérêt porté à cette demande tout à fait légitime pour la défense d'un territoire rural.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ma requête, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération.



Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche



Nos réf. :

JCF/LB/AT/2020.244

Objet :

Demande de réouverture du Casino
De Vals les Bains (Ardèche)

P.J. : 1

Monsieur Bruno LEMAIRE
Ministre de l'Economie et des Finances
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Teledoc 151
139 Rue de Bercy
75572 PARIS cedex 12

Vals les Bains,
Le 12 10 51 2020

Monsieur le Ministre,

Depuis le 14 mars dernier, en raison de la crise sanitaire liée au COVID 19, l'ensemble des casinos de France ont été contraints de cesser totalement leurs activités.

Le casino de Vals les Bains, station touristique et thermale de l'Ardèche, est donc fermé actuellement, ce qui impacte lourdement l'économie locale et sociale.

Le casino est un élément structurant de notre territoire rural, tant par les activités de jeux qu'il génère auprès de la population et des touristes, que par les emplois induits. Son inactivité impacte de manière significative l'économie du casino, mais aussi l'ensemble des commerces locaux et les collaborateurs du casino qui, pour la quasi-totalité, sont placés en chômage partiel.

Par ailleurs, le système de prélèvement fiscal sur le produit brut des jeux est actuellement interrompu, ce qui cause un important manque à gagner pour notre commune de l'ordre de 100 000€ mensuel, recettes perçues en section de fonctionnement.

Le Conseil Interministériel du Tourisme doit se réunir le 14 mai prochain et prendre des mesures de soutien à l'industrie du Tourisme.

Dans ce cadre, je me permets d'attirer votre attention sur notre souhait de solliciter la réouverture du casino de Vals les Bains dirigé depuis récemment par M.LECLERC, Directeur Général France du Groupe CIRCUS et M.ENGELS, Directeur Général Délégué du Groupe, gestionnaire de la Société du casino de Vals les Bains.

Les dirigeants du casino valsois, sur la base des recommandations du Haut Conseil de Santé Publique du 24 avril 2020, de la Charte Sanitaire du Syndicat des « Casinos de France » du 5 mai 2020, du Protocole National de Déconfinement du Ministère du Travail du 6 mai 2020, des mesures de protections des salariés des organisations syndicales de mai 2020 et des normes INRS ED-6347 de

novembre 2019, sont prêts à mettre en œuvre les dispositions de prévention et de précaution à l'appui d'un protocole sanitaire.

La reprise progressive de l'activité des salles de jeux pourrait ainsi être organisée en débutant par une activité limitée aux jeux compatibles avec les indispensables mesures sanitaires.

Par conséquent, une réouverture au 2 juin prochain pourrait être envisageable avec des conditions favorables aux salariés et à la clientèle.

A toutes fins utiles, je vous prie de trouver joint à la présente le courrier de la Direction du casino de Vals les Bains réceptionné le 11 mai dernier.

Je vous remercie par avance de bien vouloir prendre en considération l'ensemble de ces éléments afin que la relance de l'activité économique et touristique des territoires ruraux tels que l'Ardèche Méridionale puisse être engagée au plus tôt.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Avec mon soutien

Le Maire
Conseiller Régional

Jean-Claude FLORY

Par courriel et par LRAR

Monsieur Jean-Claude FLORY
CS 90106
07600 VALS LES BAINS

Fait le 9 mai 2020 à Vals les Bains,

Objet : Demande urgente de soutien à la réouverture du Casino de Vals les Bains en vue du Conseil Interministériel du Tourisme qui se tiendra le 14 mai 2020 au regard de la situation sanitaire et au plan de déconfinement national relatifs au Covid-19

Monsieur le Maire,

Par la présente, je me réfère à l'objet ci-dessus émarginé.

Le Conseil interministériel du tourisme qui se tiendra le 14 mai 2020, devrait affiner, préciser et confirmer les mesures de soutien à l'industrie du tourisme, selon un communiqué de Monsieur Le Ministre de l'Économie et de Finances Bruno Lemaire. Ces mesures sont en cours de co-construction avec les professionnels de ces secteurs dans le cadre du Comité de filière tourisme.

En ce qui concerne notre activité, l'Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques a adressé un courrier à Monsieur Le Premier Ministre Edouard Philippe en date du 6 mai 2020 en ces termes :

« L'ensemble des 202 casinos français est à l'arrêt complet depuis le 14 mars dernier. Outre l'impact économique et social que cet arrêt impose, tel le placement en chômage partiel de nos 15000 collaborateurs, le système de prélèvement fiscal sur le produit brut des jeux est totalement interrompu. Le manque à gagner pour les budgets de l'État et des communes d'implantation est considérable puisqu'il est estimé à environ 100 M€ mensuels. Nous souhaitons insister sur le cas de petites stations, notamment thermales dont le casino joue un rôle essentiel sur l'équilibre de leurs finances et qui sont aujourd'hui en grande difficulté. Parmi les mesures que vous avez annoncées ces derniers jours, nous n'avons pas identifié de mesures nous indiquant une perspective de reprise d'activité pour ce secteur. Comme vous le savez, les casinos, par délégation de leur commune d'implantation, exploitent non seulement des jeux, mais également de la restauration et des activités à caractère touristique ou culturel. »

Le casino de votre commune est à l'arrêt complet depuis le 14 mars dernier, comme la totalité des 202 casinos français.

Nous déplorons l'impact économique et social de cette mesure, avec le placement en chômage partiel de la quasi-totalité de nos collaborateurs, mais également l'arrêt des contributions fiscales qui impacte l'équilibre des finances de notre commune.

Par le biais du syndicat « Casinos de France », nous avons exprimé auprès du Premier Ministre et des ministres concernés notre détermination à rouvrir progressivement nos établissements, en commençant par une activité limitée aux jeux compatibles avec les impératifs nationaux et locaux du déconfinement, c'est-à-dire avec les seuls jeux fonctionnant sur des systèmes automatisés.

Pour ce faire, nous avons élaboré plusieurs procédures internes, uniformisées au sein de notre groupe de casinos qui compte 6 établissements dont un club de jeux à Paris, sur base des recommandations du Haut Conseil de Santé Publique (HSCP) du 24 avril 2020, de la Charte Sanitaire du syndicat des « Casinos de France » du 5 mai 2020, du Protocole National de Déconfinement du Ministère du Travail du 6 mai 2020, des Mesures de Protection des Salariés des organisations syndicales du mois de mai 2020 et des norme INRS n°ED-6347 de novembre 2019.

Conformément aux principes généraux de prévention en matière de protection de la santé et sécurité au travail, la démarche de déconfinement mise en place dans chaque casino doit conduire, par ordre de priorité :

- ♣ à éviter les risques d'exposition au virus ;
- ♣ à évaluer les risques qui ne peuvent être évités ;
- ♣ à privilégier les mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle

Notre établissement est donc prêt à rouvrir ses portes et nos salariés sont motivés en ce sens nonobstant le fonctionnement provisoire envisagé.

Nous souhaitons vous transmettre une copie de nos protocoles sanitaires et vous demander de bien vouloir transmettre la présente à la Préfète et aux Ministères de l'Économie, du Tourisme et de l'Intérieur afin que notre voix soit entendue et qu'une reprise de notre activité soit actée à compter du 2 juin 2020.

Nous restons à votre entière disposition pour toute demande d'information complémentaire et d'agréer, Monsieur le Maire, en notre profond respect.

Monsieur Benoît ENGELS
Directeur Général Délégué

Monsieur Sébastien LECLERCQ
Directeur Général France

